

DELIBERATION N°2023 - 09/MCV-DB

Le conseil communal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni le **15 juin 2023** à 10 heures dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Amadou OUATTARA, Maire de la Commune**.
Le secrétariat de séance était assuré par **Monsieur Boubacar BERTHE, Secrétaire Général de la Mairie**.

Date de convocation : **05 juin 2023**.

L'ordre du jour portait sur le point suivant : **Examen et adoption du projet de Budget Additionnel de l'exercice 2023**

- Nombre de conseillers communaux en exercice : 44
- Nombre de conseillers communaux présents : 30
- Nombre de conseillers communaux représentés : 13
- Nombre de conseillers communaux absents : 01

Le conseil communal, après avoir délibéré :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la loi n°96-058/AN-RM du 15 octobre 1996, déterminant les ressources fiscales du District de Bamako et des Communes ;
- Vu la loi n°2011-036/AN-RM du 15 juillet 2011, déterminant les ressources fiscales des Communes, des Cercles et des Régions ;
- Vu la Loi 2023-003 du 13 mars 2023, modifiant la loi 2017-052 du 02 octobre 2017, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi n° 2023 - 004 du 13 mars 2023, portant Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2023 - 005 du 13 mars 2023, portant Statut particulier du District de Bamako ;
- Vu le Décret N°2019-0587/P-RM du 31 Juillet 2019, fixant le régime fiscal particulier des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Procès-verbal de la session inaugurale du Conseil Communal en date du 19 décembre 2016, relatif à l'installation du Maire et à l'élection de ses cinq (05) Adjoints ;
- Vu les nécessités de service,

Article 1^{er} : Décide par : **41 voix « pour », 0 voix « contre » et 02 abstentions**, d'adopter le **Budget Additionnel de l'exercice 2023** arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : **Neuf milliards sept cent soixante-sept millions deux cent soixante-dix mille deux cent vingt-huit (9 767 270 228) francs CFA**, répartie comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT	RUBRIQUES	MONTANT
Recettes d'investissement	745 069 228	Dépenses d'investissement	745 069 228
Recettes de fonctionnement	9 022 201 000	Dépenses de fonctionnement	9 022 201 000
TOTAL	9 767 270 228		9 767 270 228

Le taux de prélèvement obligatoire sur les recettes ordinaires est de 20% soit la somme de 355 140 000 francs CFA

Article 2 : La présente délibération sera communiquée partout où besoin sera

Fait et délibéré à Bamako, le 15 juin 2023

Ont signé

Les conseillers communaux présents et représentés :

N°	Prénoms et Nom	Emargement	N°	Prénoms et Nom	Emargement
1	Amadou OUATTARA		24	Oumou TOURE	
2	Ibrahima BAGAYOKO		25	Mahamadou KANTE	
3	Kadidia GUINDO		26	Mandiou DEMBELE	
4	Abdoulaye DIANE		27	Mariam BAGAYOKO	
5	Karim TOGOLA		28	Ousmane Oumar CISSE	
6	Hawa DIAKITE		29	Mamadou Sinè TRAORE	
7	Adama KONATE		30	Karim SANGARE	
8	Mahamadou SAWADOGO		31	Massitan TOURE	
9	Kadiatou SIDIBE		32	Yacouba COULIBALY	
10	Moussa Zanfing DOUMBIA		33	Abidine Issa SANGARE	
11	Abdoulaye DEME		34	Mahaty TRAORE	
12	Niélé SANGARE		35	Kalilou NIAMBELE	
13	Sory Ibrahima DOUMBIA		36	Ibrahima DIONE	
14	Hadiaratou SENE		37	Boubacar DIADIE	
15	Boubacar CONDE		38	Oumou COULIBALY	
16	Fatimata DOLO		39	Yssa TOURE	
17	Idrissa Bassi COULIBALY		40	Samou SIDIBE	
18	Hamidou TRAORE		41	Bougadary COULIBALY	
19	Aminata TRAORE		42	Alassane SAMAKE	
20	Sambou Sibou SISSOKO		43	Issiaka CAMARA	
21	Boubou DIALLO		44	Soumaïla BALLO	
22	Idrissa SOUMANO		45		

23	Mariam SIDIBE				
----	---------------	--	--	--	--

[Handwritten mark]

LE MAIRE

[Handwritten signature]

Amadou OUATTARA
Mérite National avec Effigie Lion Debout

